

## CONCLUSIONS DU COLLOQUE

Passer les politiques publiques au crible de leurs mises en pratique s'avère toujours un exercice utile : aussi modeste qu'ait été cette rencontre, organisée sur une base institutionnelle réduite (le Dt de l'Hérault), elle permet de mettre en lumière plusieurs faits importants.

La coopération territoriale citoyenne pour une alternative au modèle dominant de développement ne transparait (hélas) dans aucun des cas présentés : elle relève donc de débats citoyens, auxquels le CCFD accorde une grande importance.

La coopération décentralisée pour le développement s'inspire plus de l'appui au développement local que du renforcement institutionnel des CT du Sud : le constat fait par Bernard Husson se vérifie à travers les quelques cas étudiés.

Les cas de la Lituanie et du Pérou mettent pourtant en évidence l'émergence d'une gouvernance locale, et son efficacité à créer et mobiliser et soutenir la collaboration entre citoyens, représentants des organisations professionnelles et élus locaux.

Quand on aborde les composantes sectorielles du développement (santé, éducation, agriculture), on constate que les CT y sont comme « transparentes » : dans un seul cas, au Mali, l'activité vise le renforcement des capacités des CT à maîtriser le développement territorial. Ces trois secteurs sont certes mis en œuvre dans le cadre des politiques nationales, nécessairement centralisée, et des services centraux, allocateurs des moyens. Il n'en reste pas moins que les nombreuses initiatives locales évoluent en marge des responsables des CT. Le développement territorial durable exige pourtant une capacité à optimiser les ressources des terroirs, qu'elles soient humaines, naturelles ou économiques.

Il apparaît ainsi, au crible des cas étudiés que :

Les CT du Nord ne sont pas toujours à l'origine des initiatives de coopération (il s'agit dans plusieurs cas de financements de l'UE au titre de la coopération décentralisée)

Elles manifestent mieux leur capacité à mobiliser les potentiels des acteurs locaux (appelée par la loi de 1992) à travers des projets sectoriels que par le soutien explicite à la gouvernance locale,

Appréhender les territoires dans leur diversité et leur complexité se révèle un exercice techniquement compliqué, faisant appel à des connaissances qui ne sont pas toujours disponibles, et socialement sensible, dans la mesure où il risque de mettre en évidence des conflits d'intérêt entre acteurs : la démocratie citoyenne en faveur du développement n'y est pas un long fleuve tranquille.

Cette dernière n'en reste pas moins un objectif central ; c'est pourquoi il serait souhaitable que les financements de la coopération décentralisée visent à la fois des thèmes spécifiques du développement territorial et le renforcement des capacités institutionnelles des Collectivités Territoriales.